



# Devenir « Entraîneur Voile Bourgogne »

## Définition et attributions des entraîneurs :

### « L'entraîneur Voile Bourgogne » :

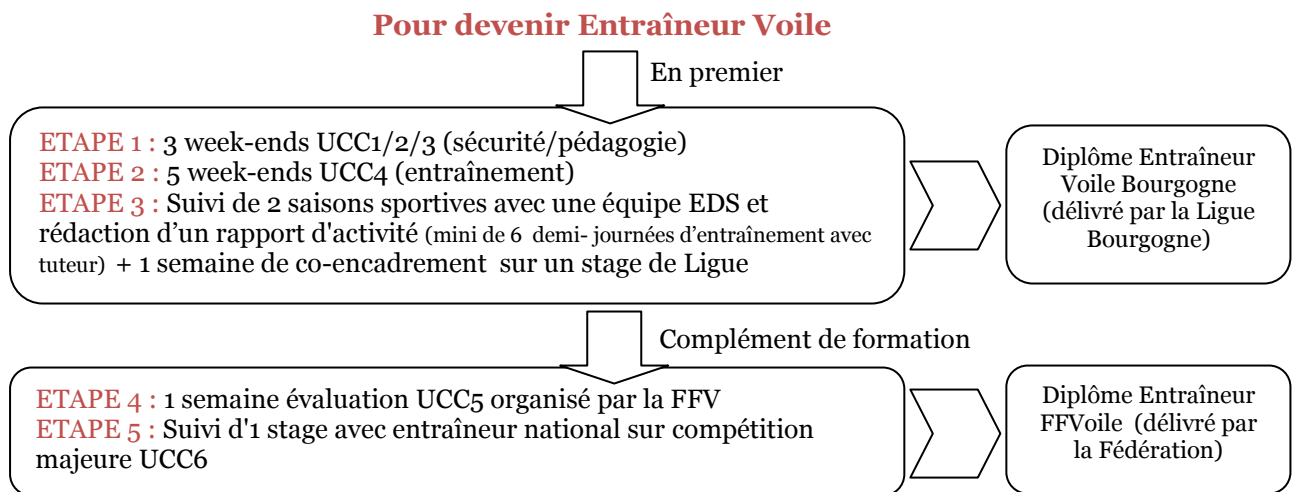
Il a pour vocation d'intervenir sur l'initiation sportive et sur les écoles de sports (cahier des charges fourni par le référentiel de la Ligue de Bourgogne de Voile).

La finalité sportive se situe dans un premier temps au niveau des critères départementaux. Dans ce contexte, il est inutile de donner aux entraîneurs des contenus trop spécifiquement régates, mais d'attirer leur attention sur les problèmes de suivi, d'organisation, d'esprit ludique et d'animation.

Dans un second temps, il se place dans une logique sportive pour les équipes de club avec des finalités sportives hautes (cahier des charges fourni par le référentiel de la Ligue de Bourgogne de Voile).

Dans ce contexte, l'entraîneur se situe dans une approche plus technique et spécifique de la performance en voile auxquels s'ajoutent les aspects de management et de dynamique de groupe.

## Schéma de formation de l'entraîneur :



## Conditions d'entrée en formation :

- Licence FFVoile en cours
- UCT 1 : niveau technique n° 5 de la carte progression avec expérience de la régates
- UCT 2 : permis de conduire d'un bateau à moteur
- UCT 3 : Formation à la conduite à tenir face à un accidenté nautique, délivrée par un centre de formation habilité ou AFPS ou PSC1.
- UCT 4 : Attestation de natation (100 mètres avec passage sous un obstacle d'un mètre)

L'entrée en formation est reliée à un projet d'activité réel. Ce dernier point est à relier avec le stage en situation qui ne peut être réalisé que si il y a une école de sport ou de club dans l'association.



## **Le livret de formation « Entraîneur FFVoile » :**

---

Il est remis en début de formation (à demander à la Ligue) et est conçu pour permettre au stagiaire de suivre sa formation avec l'aide de son maître de stage.

Il résume l'ensemble des compétences qu'il faut réunir afin de valider le niveau d'entraîneur FFVoile Bourgogne ou national.

### **Cursus de formation :**

---

#### **ETAPE 1 : « Sécurité (UCC1/2) » et « Pédagogie (UCC3) »**

- 3 week-ends dans l'année (**possibilité d'allègement si le stagiaire est en cours de formation « d'Assistant Moniteur de Voile » ou formation déjà validée**)
- Formation théorique et pratique

UCC1 Sécuriser le contexte de la pratique :

- Appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention des lieux d'entraînement et de compétition
- Réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident et d'accident
- Prendre en compte la situation du jour pour adapter son matériel et sa zone de pratique ou bâtir son plan de navigation
- Maîtriser les manœuvres et interventions pour préserver les sportifs et les matériels

UCC2 Favoriser le développement d'attitudes préventives chez le sportif :

- Sensibiliser les sportifs aux risques spécifiques de la navigation à venir
- Inciter les sportifs à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe
- Responsabiliser les sportifs dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de protection (EPI) et de navigation
- Faire expérimenter des réponses adaptées à des situations inhabituelles

UCC3 Optimiser le temps de navigation par séance

- Réduire le temps de mise en œuvre des différents moments de la séance
- Faire de chaque moment une occasion de progrès
- Adapter le rythme des navigations aux capacités des sportifs
- Entretenir la convivialité et l'échange entre sportifs

#### **ETAPE 2 : « Entraînement » (UCC4)**

- 5 week-ends théoriques dans l'année

Des compétences Techniques :

- L'utilisation du support: Vitesse et manœuvres - Les réglages de base
- Les règles élémentaires du jeu: La compréhension des règles de course fondamentales
- La prévention physique: L'intégrité physique des athlètes - L'hygiène sportive

Des compétences Pédagogiques :

- Les objectifs à l'échelle des : séances - cycles – saison
- Un temps incompressible d'apprentissage
- La valorisation par l'intervention pédagogique
- Les repères de réussite et d'échec sportifs
- Les motivations personnelles
- L'influence environnementale



- Les attentes des athlètes envers leurs entraîneurs
- Les périodes d'entraînement/ Les périodes de compétition

Des compétences Managériales :

- La connaissance des institutions
- Les aides financières-Les politiques de club /CDV/Ligue/FFV
- L'élaboration d'un budget - Les calendriers - Les déplacements
- La gestion quotidienne- Le rôle des parents
- La crédibilité de l'entraîneur
- La rigueur professionnelle - Le respect des engagements
- Les valeurs de la pratique sportive
- L'éthique sportive - Le rôle d'éducateur

L'organisation sur l'année :

- Nécessité d'une action continue même l'hiver (trouver les formes adaptées), les temps forts, le calendrier des régates, planification des inscriptions, communication.

L'organisation sportive :

- Les différents supports et les filières, l'organisation fédérale, de la Ligue, des CDV et du club : place des écoles de sports dans le club pour la sortie de l'école de voile. Le cahier des charges de l'école de sport.

Différences de travail entre le moniteur de voile et l'entraîneur :

- Continuité d'action, gestion d'un groupe, gestion du parc matériel, les rôles de l'entraîneur dans le club.

Le fonctionnement d'une école de sport :

- Dynamique interne : continuité d'action toute l'année, alternance moment de navigation avec moments ludiques et d'autres activités.
- Prise en compte du matériel : le coureur responsable de son matériel et de son équipement.
- Le suivi au quotidien : livret coureur, cahier de suivi de l'école de sport
- Logique économique de l'école de sport : fonctionnement (salaires, matériels pédagogiques, déplacements), investissements (bateaux, voile) en liaison avec les clubs.
- Implications pédagogiques : prise en compte du niveau de départ en sortie d'école de voile, rythmes des séances, temps de navigation et forces du vent, mise en place des jeux compétitifs, des régates ludiques, esprit d'équipe et de groupe
- Implications techniques : comment aborder les règles de course, éléments techniques pour avoir un bateau réglé.
- Implications dans le suivi des coureurs : le suivi médical, l'information sur la lutte contre le dopage.

### **ETAPE 3 : la formation pratique (UCC4)**

- suivi d'une équipe « école de sport » ou de club sur une saison sportive sous la responsabilité d'un maître de stage\*. Cette étape devra répondre au cahier des charges de « l'école de sport » » édité par la Ligue de Bourgogne de Voile.

\*Si absence de maître de stage dans le club possibilité de mise en place d'un tuteur ligue



### **Le stage en situation :**

- minimum de 50 séances organisées sur l'eau + séances à terre (référentiel EDS Bourgogne)
- suivis de coureurs sur les critères au minimum.
- participation à un comité de course.
- rédaction d'un rapport d'activité

Entretenir l'engagement durable du coureur pendant la saison :

- Repérer et prendre en compte les attentes et les contraintes des régatiers pour définir et faire évoluer leurs projets sportifs
- Construire et adapter le programme sportif
- Sensibiliser les régatiers à l'ensemble des dimensions d'un projet de performance
- Favoriser l'auto organisation des sportifs

Ce stage est organisé à partir d'un plan d'activité au sein du club.

Chaque stagiaire se voit attribuer un **tuteur** pour faciliter le suivi lors des régates ou par des contacts téléphoniques ou courrier.

C'est le référent sur lequel l'entraîneur en formation peut se reposer pour mettre en œuvre son action.

---

## **Pour devenir « entraîneur » FFVoile : UCC complémentaires**

### **ETAPE 4 : Accompagner le sportif dans sa recherche de performance UCC5**

- 1 semaine sur un stage nationale (Validée par l'autorité nationale)
- Evaluer et analyser les régatiers dans les facteurs de la performance
- Programmer un cycle d'entraînement
- Mettre en place des situations tenant compte du niveau et des projets sportifs des régatiers
- Prendre en compte les grands principes de l'entraînement

### **ETAPE 5 : Accompagner le sportif durant les compétitions UCC6**

- Suivi d'athlètes sur compétition de haut niveau (Un accompagnement avec un tuteur national est requis)
- Favoriser la réalisation de la performance
- Evaluer la progression du régatier
- Evaluer le programme d'entraînement
- Confronter son expérience et ses connaissances pour enrichir sa pratique

Ces 2 étapes nécessitent des **connaissances techniques et pédagogiques approfondies sur des notions telles que:**

- Tactique « trajectoire »
- Tactique « règle de course »
- Vitesse technologie
- Préparation physique
- Organisation sportive
- Programmation de l'entraînement
- Utilisation du milieu
- Concevoir / évaluer / Sécuriser



## **Validation des diplômes d'entraîneurs « Voile Bourgogne » et « FFVoile »**

---

L'entraîneur voile bourgogne en formation doit satisfaire aux exigences des unités de compétences capitalisables de connaissances techniques et pédagogiques référencés dans le livret de formation « Entraîneur FFVoile » édité par la FFVoile.

Il doit obtenir la certification des UCC1 à 4 de ce livret de formation. Il devra également répondre aux exigences des cahiers des charges de « l'école de sport » mis en place sur la région Bourgogne.

### **Particularité du diplôme « d'Entraîneur FFVoile »**

Outre les UCC1 à 4, l'entraîneur en formation devra faire valider les UCC5 et 6 par l'autorité nationale.

### **Coût de formation**

---

- Frais technique : 15€ par jour de formation
- Ne comprend pas les frais d'hébergement ni de restauration. Ces frais supplémentaires vous seront communiqués en fonction des lieux et de l'organisation de ces journées de formation.
- Déplacement à la charge des stagiaires.